

Terra Vitis Un nouvel élan

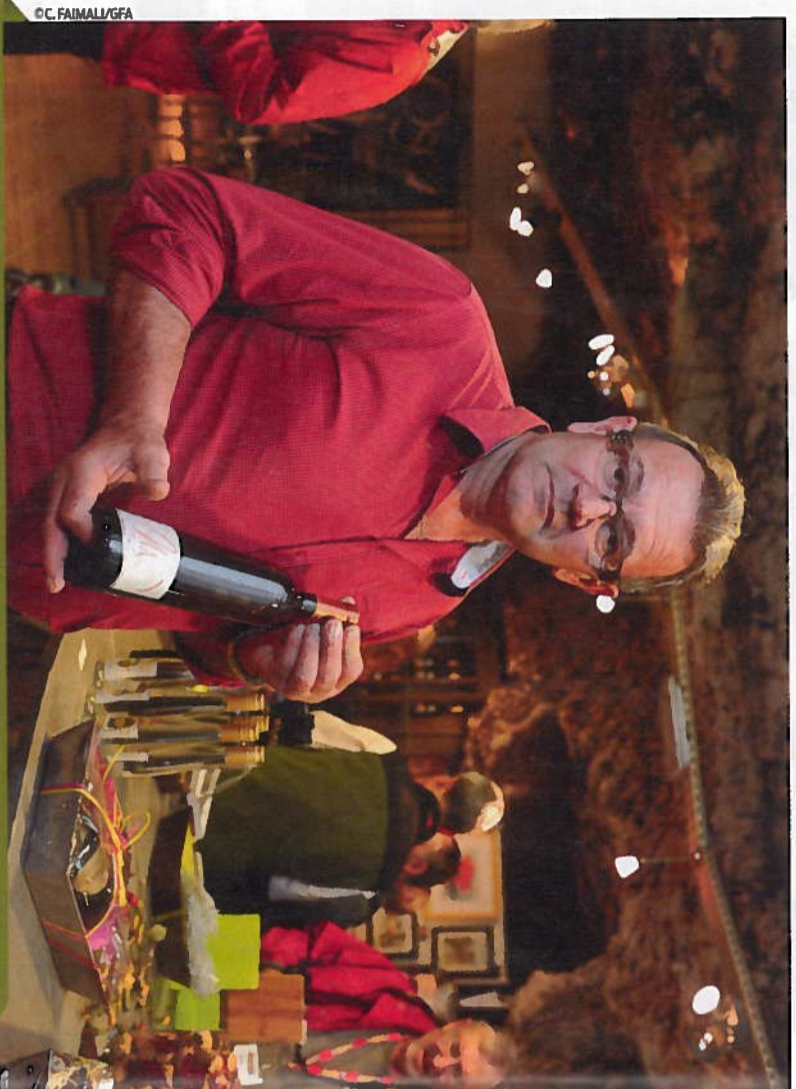
Terra Vitis trouve un nouveau souffle. La fédération nationale mise sur une nouvelle identité visuelle et renforce sa communication, notamment via les réseaux sociaux.

Terra Vitis est née en 1998 dans le Beaujolais. À l'origine de cette association : un groupe d'une vingtaine de viticulteurs qui pratiquaient la lutte raisonnée depuis plusieurs années. Leur initiative a ensuite essaimé dans d'autres vignobles. Des associations Terra Vitis se sont créées dans le Bordelais, l'Arc méditerranéen et le Val de Loire. Ce mouvement a atteint son apogée en 2002 avec plus de huit cents adhérents.

« Au départ, le développement a été exponentiel car on avait mis sur un gros travail de recrutement. Mais les marchés n'ont pas suivi », se souvient Jean-Henri Soumireu, en charge des relations médias. Le négociant n'a pas mieux valorisé les vins des viticulteurs certifiés. Des acheteurs ont passé commande puis se sont ravisés. C'est alors l'hémorragie. Les effectifs tombent à trois cents adhérents en 2004. Mais après une longue période creuse, Terra Vitis retrouve un nouveau souffle. « Ces quatre dernières années, les effectifs ont progressé de 7 % par an. Desormais, ils se stabilisent », note Jean-Henri Soumireu.

Aujourd'hui, la fédération nationale compte 530 adhérents répartis dans six associations régionales qui couvrent presque tous les vignobles. En 2012 s'est créée l'association Terra Vitis Vignoble champenois et, cette année, Terra Vitis Alsace. Ces deux nouvelles venues ont rejoint leurs aînées du Val de Loire, de Bordeaux, de Rhône-Méditerranée et de Beaujolais-Bourgogne. Par ailleurs, des viticulteurs du Jura ont adhéré à l'association Beaujolais-Bourgogne. Et des contacts ont été pris dans le Cognac.

Cette année, les surfaces certifiées couvrent environ 11 000 ha, avec d'importants contributeurs comme la cave des Vignerons de Camplogn, dans l'Aude, la coopérative du Mont Trauch, à Tuchan (Aude), la cave des Vignerons d'Estézargues (Gard), la coopéra-



© C. FAIMAL/GFA

Jean-Louis Chevallier, président de la cave coopérative des Producteurs de vins de Montlouis, à Montlouis-sur-Loire (Indre-et-Loire)

« À l'avenir, la labellisation Terra Vitis sera un droit d'accès aux marchés »

« Nous avons démarré la certification Terra Vitis en 2009. L'objectif : travailler en viticulture raisonnée, apporter une traçabilité irréprochable à nos produits et valider nos actions. Aujourd'hui, nos seize adhérents sont certifiés, ce qui représente 160 ha. C'est la coopérative qui prend en charge le coût de leur adhésion. Si jamais l'un d'entre eux n'obtient pas la certification une année, les raisins qu'il livre sont isolés et mis en commun avec ceux que nous achetons à des tiers pour être vinifiés à part. Depuis 2009, les vins labellisés arborent le logo Terra Vitis. Il n'y a qu'en 2013 que nous n'avons pas obtenu le label à cause d'un problème de traçabilité. Nous avons opté pour cette certification parce que

nous travaillons beaucoup avec la grande distribution. Or, certaines centrales se montaient de plus en plus demanduses de produits issus de la culture raisonnée sans pour autant exiger une certification. Nous nous sommes dit qu'ils auraient un jour cette exigence. La démarche étant assez lourde, nous avons voulu anticiper sur cette tendance. La labellisation Terra Vitis ne nous apporte pas de plus-value, mais nous pensons qu'à l'avenir ce sera un droit d'accès aux marchés. Nous vendons aussi un tiers de nos volumes en direct. À l'entrée de la cave, nous avons installé un panneau expliquant la démarche, et le personnel qui accueille les clients leur en parle. C'est un argument de discussion que l'on développe et les réactions sont positives. »

tive des Producteurs de vins de Montlouis-sur-Loire (Indre-et-Loire) ou encore les Domaines Castel.

« Nous avons 750 ha certifiés sur un total de 1 000 ha, soit plus de 70 % de notre foncier viticole », indique Alexis Raoux, responsable du management environnemen-

tal chez Castel. « Nous avons démarré une stratégie globale de développement durable en 2010. Pour nos domaines, nous avons décidé de mettre en place la certification Terra Vitis car le cahier des charges intègre toutes les étapes, de la culture de la vigne à l'élaboration du vin. Il prend en compte la

gestion de l'énergie, de l'eau, le bilan carbone et le recyclage des déchets. Grâce à Terra Vitis, l'impact des pratiques sur l'environnement peut être quasi nul. C'est une démarche qui émane de viticulteurs. Elle remet le terroir et la vigne au cœur du métier. C'est important, car si on est capable de récolter

Carte d'identité

TERRA VITIS
PRODIGE DU VIN
UNE VITICULTURE

- **Qui en est à l'origine ?** Une vingtaine de viticulteurs du Beaujolais qui pratiquaient la lutte raisonnée.
- **Année de lancement :** 1998.
- **Nombre d'adhérents :** 530 répartis dans six associations (Bourgogne-Beaujolais, Bordelais, Val de Loire, Champagne, Alsace, Arc méditerranéen).
- **Nombre d'hectares :** environ 11 000.
- **Durée de la certification :** un an.
- **Fréquence des contrôles :** tous les ans.
- **Qui réalise les contrôles ?** Les organismes indépendants Certbaq ou Almor.
- **Coût de l'audit :** compris dans l'adhésion (550 €/adhérent/an env.), module selon les régions et surfaces.

un raisin de qualité en faisant un minimum de traitement, l'essentiel du travail est fait. Par rapport à d'autres certifications comme Iso 14001, elle a un côté plus humain. Elle est moins contraignante au niveau administratif », argumente Alexis Raoux.

Ce bel élan résulte de la nouvelle stratégie de communication mise en place par la fédération nationale voici plusieurs mois. En 2013, avec l'aide d'AOC Conseils, Terra Vitis se dote d'une nouvelle identité visuelle et clarifie le message qu'elle diffuse à ses adhérents. « On s'est rendu compte qu'on passait beaucoup de temps sur la technique. Certes, c'est notre marque de fabrique et une garantie de sérieux. Mais nos adhérents n'étaient pas à l'aise pour expliquer concrètement ce qu'était la démarche Terra Vitis. Et on avait toujours tendance à nous opposer au bio », reconnaît Didier Vazal, le président de Terra Vitis.

Un contrôle de l'ensemble du process

Terra Vitis est une démarche de certification de viticulture raisonnée. Elle est fondée sur le respect d'un cahier des charges qui comprend une centaine d'engagements et 14 fiches progrès. Ce cahier des charges est remis à jour chaque année et comprend des exigences qui couvrent un large périmètre. Par exemple, les adhérents doivent accepter que des analyses des résidus dans leur vin soient effectuées. Le désherbage d'hiver en plein et sur le chevalon leur est interdit. Ils doivent justifier de toutes leurs interventions phytosanitaires par un not cultural, identifier et entretenir les infrastructures agrécologiques. Au niveau œnologique, les teneurs en SO₂ de leurs vins doivent être inférieures de 30 mg/l aux teneurs légales. Ils doivent trier les déchets et promouvoir la démarche Terra Vitis. Les adhérents doivent également choisir deux fiches progrès et les mettre en œuvre. Tous les ans, ils sont contrôlés par un organisme indépendant. S'ils répondent aux exigences, ils reçoivent l'autorisation d'utiliser la marque pour une année.

La fédération nationale a donc développé plusieurs supports de communication pour ses membres : dépliants, affiches, chemises cartonnées pour l'envoi des documents commerciaux aux acheteurs, banderoles pour les salons... Tous sont marqués du nouveau logo de l'association, une chrysope adulte

posée sur une feuille de vigne assortie de la signature : « Terra Vitis : plaisir du vin - terre vivante ». « Nous avons opté pour une police de caractère qui renforce le côté terroir et met en avant la chrysope, un des principaux auxiliaires de la vigne, car nous travaillons beaucoup sur le respect de la biodiversité. En plus, cela donne

432 €/TTC*

DE REPRISE DE VOTRE ANCIEN
SÉCATEUR ÉLECTRIQUE



POUR L'ACHAT D'UN LIXION EVOLUTION

*Offre valable du 15/07/2014 au 31/03/2015 pour l'achat d'un sèche-herbes Lixion Evolution Autonome ou Treilion Autonome (batterie UL18 200, portage et chargeur inclus) et conditionnée par la reprise de votre ancien sèche-herbes électrique (chargeur et batterie inclus) quels que soient sa marque et son état. Bénéficier dans ces conditions de 432€/TTC d'avantage client, constitué d'une remise immédiate de 288€ TTC et d'une offre de remboursement différée de 144 €/TTC. Offre disponible dans le réseau PELLENIC participant en France métropolitaine.

PELLENIC

